



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 juin 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 5 de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau**

### **Déclaration présentée par Convention of Independent Financial Advisors, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### **« Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s’attaquant aux problèmes connexes »**

Basée à Genève, en Suisse, la Convention of Independent Financial Advisors (CIFA) est une fondation suisse à but non lucratif créée en 2001 à l’initiative d’un groupe de conseillers financiers dans l’objectif de protéger les droits et les renseignements personnels des consommateurs et des investisseurs et de défendre les intérêts des conseillers financiers indépendants aux niveaux national et international. Elle est depuis 2015 dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social.

Les membres de la CIFA sont déterminés à atteindre les objectifs fixés par l’ONU, à savoir œuvrer en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité partout dans le monde, et à réaliser les objectifs de développement durable visant notamment à « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s’attaquant aux problèmes connexes ».

Il a été souligné lors des débats des différents forums de la CIFA qu’il était urgent que les autorités publiques et la société civile réforment le système financier actuel avant qu’il n’entraîne un effondrement économique à l’échelle mondiale et une nouvelle récession. Les participants ont observé qu’en l’absence de solutions concrètes et rapides, les tensions entre les régions de la planète ne feraient que s’accroître, engendrant par là même un environnement propice à une multiplication des conflits.

Ces dernières années, la CIFA a facilité la coopération entre les États et incité les responsables économiques et financiers ainsi que les professionnels du secteur à rechercher des solutions innovantes aux difficultés auxquelles ils sont actuellement confrontés. Depuis son accréditation auprès du Conseil économique et social, la CIFA souligne dans l’ensemble de ses rapports annuels et de ses propositions qu’il importe d’associer plus étroitement le secteur privé à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de l’ONU en matière de développement. La réunion du 10 décembre 2013 entre la CIFA et le Forum des petits États, par exemple, a été l’occasion d’un échange de vues au sujet du renforcement des partenariats avec le secteur privé, notamment par le biais de politiques favorables aux investisseurs, ce qui contribuerait à la réalisation des futurs objectifs de développement durable et du Programme 2030. Cette nouvelle approche se retrouve dans l’objectif de développement durable n° 17 et a aussi été intégrée au Programme 2030. Le 21 octobre 2015, le rôle que le secteur privé et les organisations de la société civile sont appelés à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable a été reconnu dans la résolution de l’Assemblée générale [A/RES/70/1](#) (paragraphe 41), avant d’être à nouveau mis en avant dans la récente déclaration issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2016 ([E/HLS/2016/1](#), par. 15). Les conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis Abeba en août 2015 insistent aussi sur l’importance d’établir un consensus mondial en matière de fiscalité et d’associer le secteur privé et les organisations de la société civile au Programme 2030.

Par le biais de nos forums, des travaux consacrés à notre livre blanc, de nos projets et autres activités, nous contribuons de façon concrète et soutenue à la réalisation des objectifs du Programme 2030. La CIFA est attachée à la réalisation

des objectifs de développement durable, en faveur de la paix, de la sécurité et de la création de richesses dans le monde entier, ainsi qu'aux objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux consistant à « éliminer l'extrême pauvreté », à « assurer un développement durable » et à examiner les perspectives et les défis.

Nos travaux « sont largement représentatifs de secteurs importants de la société d'un grand nombre de pays de différentes régions du monde ». De par ses principes fondamentaux consistant à défendre les droits des investisseurs, la CIFA est la seule organisation non gouvernementale à aborder la question de la pauvreté et à traiter des différents secteurs de l'économie, qu'ils soient développés, en développement ou non développés, au moyen d'une approche constructive, durable et créatrice de richesses.

Afin de protéger les droits fondamentaux des citoyens et des investisseurs du monde entier, de remettre la finance au service de l'ensemble des investisseurs et des épargnants, et non plus au seul profit de quelques spéculateurs, la CIFA organise chaque année un forum en partenariat avec plus de 70 associations nationales et fédérations internationales représentant quelque 1,2 million d'intermédiaires financiers à travers le monde. Dans la perspective de la réalisation de l'objectif n° 17 du Programme de l'ONU, la CIFA mobilise l'appui et le concours de nombreuses autres fédérations et associations professionnelles.

Notre fondation a l'honneur de travailler en étroite collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième et soixante-septième session, le Département de l'information, le Bureau du Pacte mondial, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que le Sommet mondial sur la société de l'information. En conséquence, la CIFA a considérablement développé ses projets et ses programmes, ce qui lui a permis d'étendre son champ d'action et son influence. Elle joue aujourd'hui, plus que jamais, un rôle de précurseur et de chef de file dans le domaine de la réforme du secteur de l'économie et des systèmes financiers.

Nous estimons que les objectifs de développement durable ne peuvent être accomplis que s'il existe suffisamment de création de richesses pour en assurer le financement. Nous soutenons l'idée qu'il est nécessaire d'instaurer un environnement économique propice à la création de richesses en question. Nous sommes aussi parfaitement conscients que la situation économique et financière mondiale a considérablement changé depuis la mise au point des objectifs de développement durable et nous estimons qu'il est nécessaire de s'atteler d'une tout autre manière à la résolution des problèmes qui en découlent et à la réalisation de ces objectifs.

Il est tout particulièrement urgent de créer des débouchés et d'instaurer un climat propice aux nouveaux investissements et à la création d'emplois en faveur des générations futures. À cette fin, les membres de la CIFA ont recommandé une série d'outils et d'approches permettant de renforcer le contrôle et le suivi des marchés financiers mondiaux, de façon à éviter les dérives, les préjudices injustifiés pour les investisseurs, les cas de corruption et le dérèglement des marchés.

La CIFA souscrit au consensus en matière de fiscalité issu de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis Abeba, si tant est que celui-ci puisse contribuer à l'instauration d'un climat plus favorable aux investisseurs à travers le monde, en lieu et place des dérives fiscales observées dernièrement, avec des États qui accentuent toujours plus la pression fiscale sur leurs contribuables, tandis que d'autres allègent la fiscalité des entreprises dans des proportions inédites depuis des décennies. Ces démarches contraires ne font que

renforcer le désarroi et l'incertitude des investisseurs du monde entier. Dans le cadre du Programme 2030, il importe avant tout de garantir un nouvel ordre économique plus homogène et plus stable afin de permettre la promotion et la réalisation du développement durable.

La CIFA soutient activement la Charte des droits des investisseurs qui défend la liberté et la sécurité des investisseurs. L'objectif consiste à donner la possibilité à ces derniers d'être une force motrice en matière de création d'emplois et de créativité dans un contexte de libre entreprise. Pour redonner à la jeune génération des perspectives positives, il faut lui permettre de mettre à profit sa créativité et ses compétences le plus librement possible. Il convient, sans pour autant les soustraire aux contraintes administratives et réglementaires, de donner aux jeunes les outils, les compétences et la volonté de prendre des risques en faveur de concepts originaux, de l'innovation et de la création d'emplois.

Nous soutenons par ailleurs l'idée qu'il est essentiel que les petits États, les pays sans littoral et les petits pays insulaires en développement bénéficient des meilleurs conseils financiers afin d'y garantir la protection des consommateurs. Ceci permettra en outre à ces économies émergentes d'adopter des normes de responsabilité, de transparence et d'intégrité. Ces pays seront alors en mesure de jouer tout leur rôle sur le marché financier mondial.

La CIFA tient également compte des relations d'interdépendance entre les 17 objectifs de développement durable dans le cadre de son programme de travail annuel et formule les recommandations suivantes :

1. Nous préconisons un système commercial et financier ouvert et réglementé, une aide plus généreuse en faveur des pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté, ainsi que l'accompagnement des pays en développement en ce qui concerne les problèmes d'endettement. Le contexte politique, fiscal et économique doit devenir plus favorable aux investisseurs et le demeurer.
2. Nous attirons l'attention sur les difficultés des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des petits États insulaires et des pays en développement, lesquels ont plus de mal à faire face à la concurrence sur le marché mondial.
3. Nous plaçons en faveur de la coopération avec le secteur privé afin de remédier au problème du chômage des jeunes, de garantir l'accès à des médicaments de première nécessité à des prix abordables et de mettre à disposition les avantages des nouvelles technologies.

Au cours de l'année écoulée, la CIFA a facilité la coopération entre les États, tout en encourageant les responsables économiques et les professionnels du secteur à élargir leurs perspectives et à rechercher des solutions novatrices pour surmonter les défis qui se posent actuellement dans les domaines économique et financier.

En matière de promotion du développement durable, la CIFA recommande la mise en place d'un cadre économique permettant de faciliter la réalisation des objectifs. Un environnement propice à la création de richesses joue en faveur d'une croissance économique plus inclusive.

Afin de parvenir à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, il est nécessaire de bénéficier d'une meilleure stabilité financière, fiscale, économique et politique, et d'une plus grande liberté d'entreprendre. Alors que nous devrions œuvrer en faveur de la prospérité partout dans le monde, l'excès de réglementation et de fiscalité freine la créativité et la création de richesses en favorisant l'extraction de rente au profit de quelques-uns seulement.

À cet égard, nous souscrivons à une approche de croissance économique inclusive dans le cadre de laquelle le développement repose sur le rythme de création d'emplois, et non sur le remplacement de ces derniers par davantage d'aides sociales. Notre fondation incite les investisseurs à cibler les secteurs les plus susceptibles de créer des possibilités d'emplois productifs et donc de créer davantage de valeur ajoutée et de contribuer à l'enrichissement collectif.

La CIFA se réjouit du thème de la session de 2017 du Conseil économique et social et du fait que le Conseil ait reconnu « l'importance d'une participation plus représentative de la société civile dans le cadre de ses prises de décisions en matière de politiques et de ses instances opérationnelles ». La fondation ne manquera pas de répondre à l'appel lancé par le Conseil et consent volontiers à contribuer plus avant à la mise au point d'un nouveau partenariat mondial en vue de faciliter la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En octobre dernier, à New York, aux États-Unis d'Amérique, la CIFA a eu le privilège de participer à la réunion de travail du Groupe des 77 consacrée aux « Stratégies visant à faire avancer les travaux portant sur un nouveau mécanisme de règlement de la dette basé sur le processus de l'Assemblée générale des Nations Unies ». Cette réunion nous a fourni l'occasion de définir les critères d'une collaboration plus étroite au regard des nouveaux objectifs de développement durable et du Programme 2030. La CIFA poursuivra l'examen de ces questions dans le cadre de son propre Forum annuel qui se tiendra à Monaco les 30 et 31 mai et le 1er juin 2017 autour du thème : « Les nouveaux venus au pouvoir : vont-ils se débarrasser du modèle en place ? Quel autre modèle proposent-ils ? », lequel entend répondre au thème du Conseil en cours d'examen.

En résumé

Il conviendrait d'adopter les objectifs suivants en faveur d'un système mondial d'intermédiation financière de façon à « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes » :

1. La finance doit être au service de l'économie réelle.
2. Les profits financiers doivent correspondre à de réelles contributions à la croissance et à la création de richesses.
3. Le secteur financier doit s'employer à mieux orienter ses compétences s'il souhaite se débarrasser des aspects systémiques des structures en place.
4. Il incombe aux gouvernements de structurer les marchés financiers de façon à éliminer l'extraction de rente du système.

Pour assurer la prospérité dans le monde entier, il est nécessaire de bénéficier d'une meilleure stabilité financière, fiscale, économique et politique et d'une plus grande liberté d'entreprendre. Au lieu de cela, l'excès de réglementation et de fiscalité a entravé la créativité et la création de richesses en favorisant l'extraction de rente, qui ne bénéficie qu'à une minorité. Il incombe à l'ONU, à la communauté internationale et aux entités privées comme la CIFA de relever ce défi crucial qui consiste à veiller à ce que les citoyens de nos pays respectifs puissent continuer à mettre un terme à la pauvreté par le biais de la création de richesses et à bénéficier des avantages du capitalisme, et non seulement à en subir les inconvénients.